

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1218

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 19

Supprimer l'alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme de « bonnes pratiques » est flou. Les recommandations de l'ABM et de l'ANSM ne doivent pas primer sur les convictions des parents de l'enfant à naître. Si les recommandations ou les bonnes pratiques de ces deux officines gouvernementales contreviennent aux décisions parentales, celles-ci ne doivent pas primer sur les décisions de ceux-là. L'approximation de cet alinéa étant dangereuse, elle est supprimée.